

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES Numéros 1883-378 et 1883-379

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements, concernant les immeubles suivants :

1. **Demande de dérogation mineure numéro 1883-378 pour le bâtiment situé aux 4725-55, boulevard Métropolitain (futurs numéros civiques) à Saint-Léonard, lot numéro 4 795 427 du cadastre du Québec, dans la zone C05-16.**

Cette dérogation vise à ce que :

- la distance minimale de trois (3) mètres entre un garage de stationnement situé au sous-sol et une ligne de terrain, prescrite à l'article 5.3.8 du règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à deux mètres trois (2,3 m) pour une partie du mur de fondation des deux (2) niveaux du stationnement souterrain située parallèlement à la ligne latérale brisée mesurant trois mètres cinquante-cinq (3,55 m).

2. **Demande de dérogations mineures numéro 1883-379 pour le bâtiment situé au 8940, rue Laverdière à Saint-Léonard, lot numéro 1 332 632 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.**

Ces dérogations visent à ce que :

- la distance minimale de deux (2) mètres, exigée à l'item 15 a) de l'article 6.1.2.1 du règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à un (1) mètre pour l'escalier donnant accès au sous-sol situé dans la cour latérale est;
- la distance minimale de un (1) mètre, exigée à l'item 11 a) de l'article 6.1.2.1 du règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 0,7 mètre pour la marquise installée au-dessus de l'escalier menant au sous-sol situé dans la cour latérale est.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 3 juin 2013, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard,
ce 14^e jour du mois de mai 2013.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement